

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 95

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2023

Réuni le : 29/06/2023

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

LA POSTE: EXTERNALISATION AFFRANCHISSEMENTS:

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer contrat avec la Poste pour l'externalisation des affranchissements du collège Alexandre Soljenitsyne à compter du 1er septembre 2023 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Le collège devra s'acquitter d'un forfait mensuel de 44,50 euros HT auquel il faudra ajouter le coût des affranchissements effectués.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0